

NOTICE EXPLICATIVE

TEXTES APPLICABLES

- Articles L.141-3, R.141-4 et suivants du Code de la voirie routière,
- Articles L.134-1 et suivants, R.134-5 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration

A. OBJET DE L'OPERATION

La voie communale dite Chemin Lasserre a été élargie il y a des années et la COMMUNE a acquis les parcelles cadastrées B 275, B 1398 et B 1583 ayant servi à cet élargissement. Il conviendrait d'intégrer ces parcelles dans ladite voie.

Par ailleurs, le lotissement communal "des Chênes" est en cours de réalisation et la COMMUNE souhaite donc procéder au classement de la voie dite Chemin des Chênes, cadastrée B 1400 et B 1407, dans la voirie communale. Cette voie sera prolongée par une aire de retournement et un chemin piétonnier, aménagés sur les parcelles communales B 1589 et B 1581.

L'objet de la présente opération, soumise à enquête publique, est ainsi de permettre à la Commune :

- d'intégrer les parcelles B275, B 1398 et B 1583 dans la voie communale dite Chemin Lasserre ;
- d'incorporer et de classer la voie de lotissement dite Chemin des Chênes et son aire de retournement dans la voirie communale.

B. CONDITIONS D'INSERTION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT

Le projet a peu d'impact sur l'environnement :

- l'élargissement du chemin Lasserre est déjà fait,
- la voie du lotissement des Chênes existe déjà et est en bon état d'entretien. Seuls les travaux liés à l'aire de retournement et au chemin piétonnier sont envisagés.

C. RAISONS POUR LESQUELLES, PARMIS LES PARTIS ENVISAGES, LE PROJET PRESENTE A ETE RETENU

Les options quant au tracé de la voie sont limitées, puisque la voie existe déjà, elle est simplement prolongée par une aire de retournement et un chemin piétonnier.

D. AVANTAGES ATTENDUS DE LA REALISATION DU PROJET

L'aire de retournement permettra de désenclaver les deux lots à bâtir situés sur la parcelle communale B 1590.

E. DECISIONS A ADOPTER

A l'issue de l'enquête, par délibération, le Conseil Municipal de GER se prononcera sur :

- l'intégration des parcelles B 275, B 1398 et B 1583 dans la voie communale dite Chemin Lasserre ;
- l'incorporation et le classement de la voie de lotissement dite Chemin des Chênes et de son aire de retournement dans la voirie communale.

Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
GER

Section : B
Feuille : 000 B 02

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 13/11/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

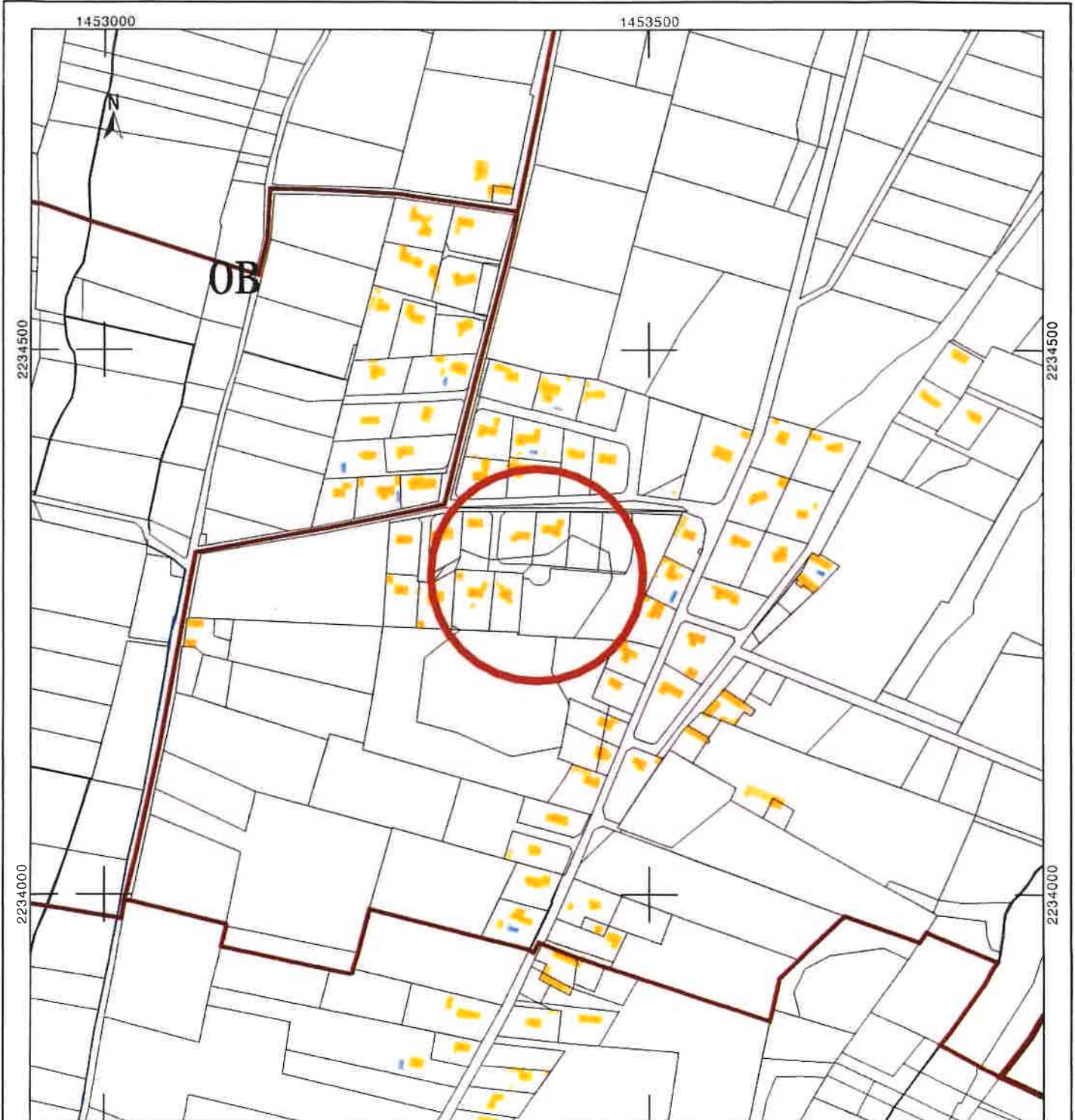
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PAU
6, rue d'Orléans 64016
64016 PAU Cedex
tél. 05 59 98 68 78 - fax 05 59 98 68 99
cdif.pau@dgfi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr



Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune
GER

Section : B
Feuille : 000 B 02

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/11/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

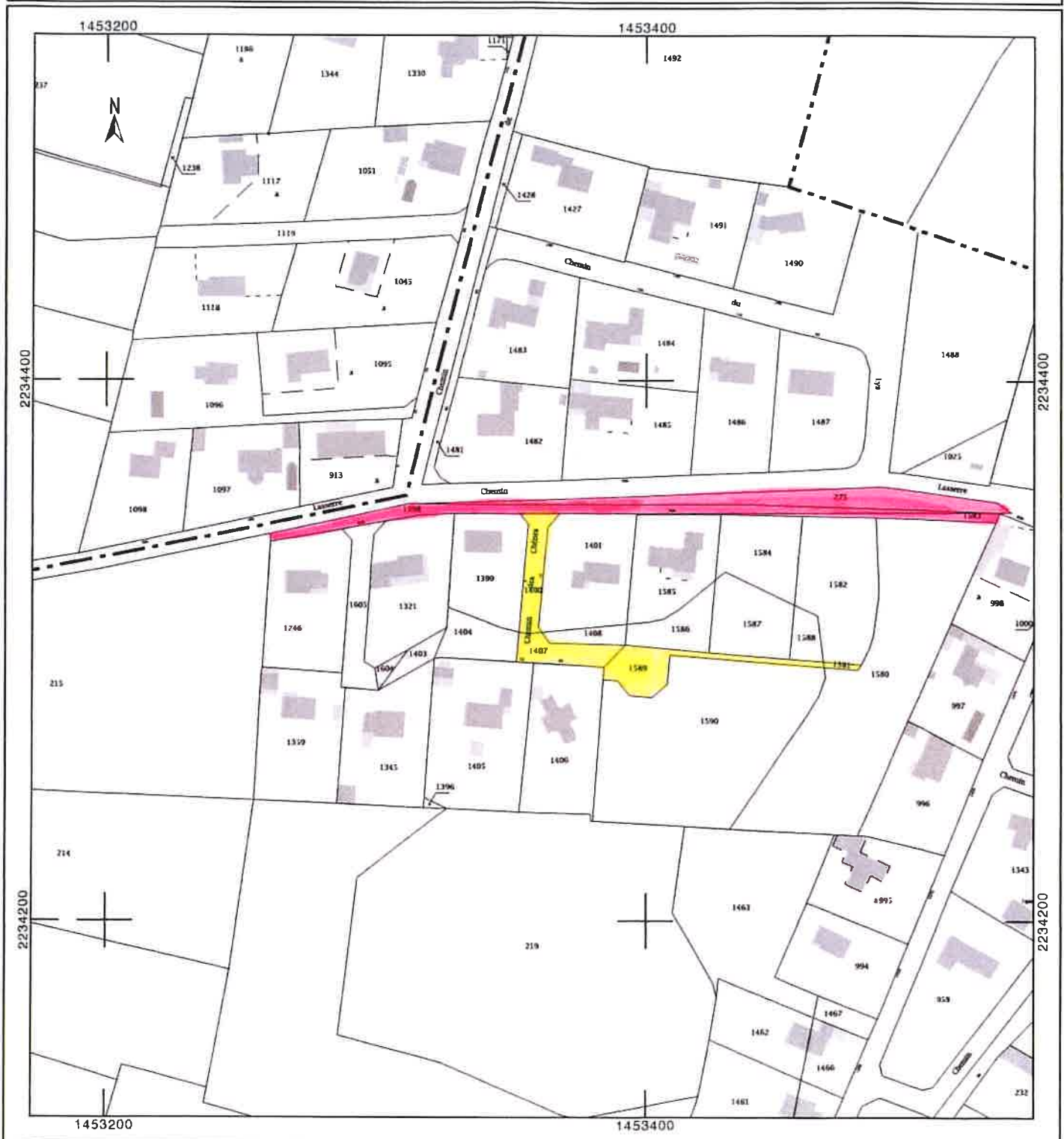
 OPERATION N°1

 OPERATION N°2

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PAU
6, rue d'Orléans 64016
64016 PAU Cedex
tél 05 59.98 68 78 - fax 05 59.98 68,99
cdif.pau@dgrip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr



64 GER

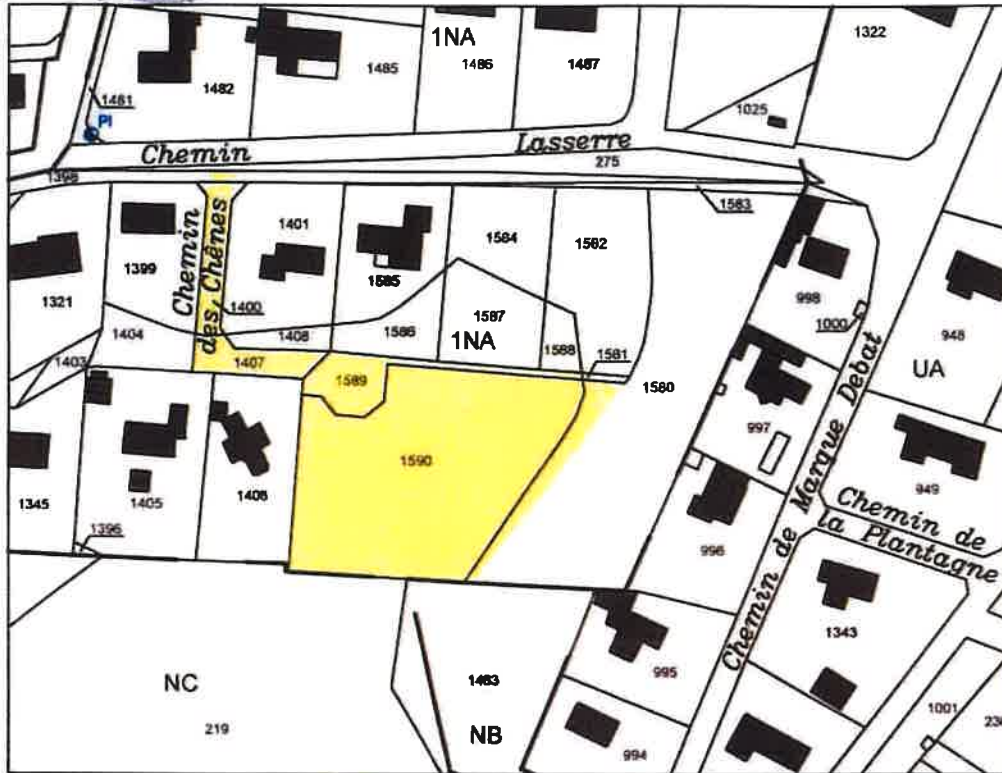
PROJET DE LOTISSEMENT DES CHENES

Cadastre : section B - N° 275, 1398 (parties) et 1400, 1407, 1589, 1590

PA3 - PLAN DE L'ETAT ACTUEL

Vu, le Lotisseur :










1/2000



 Emprise du projet



LEGENDE :

-  Périmètre du lotissement
-  Réseau électricité souterrain existant (position approximative)
-  Réseau électricité aérien existant
-  Conduite d'eau potable PVC Ø 125 existante (position approximative)
-  Poteau incendie existant
-  Réseau téléphone souterrain existant (position approximative)
-  Réseau téléphone souterrain en attente (position approximative)
-  Réseau pluvial existant buse Ø 400
-  Borne O.G.E. existante

NOTA : le nivellement est rattaché au N.G.F.



1/500

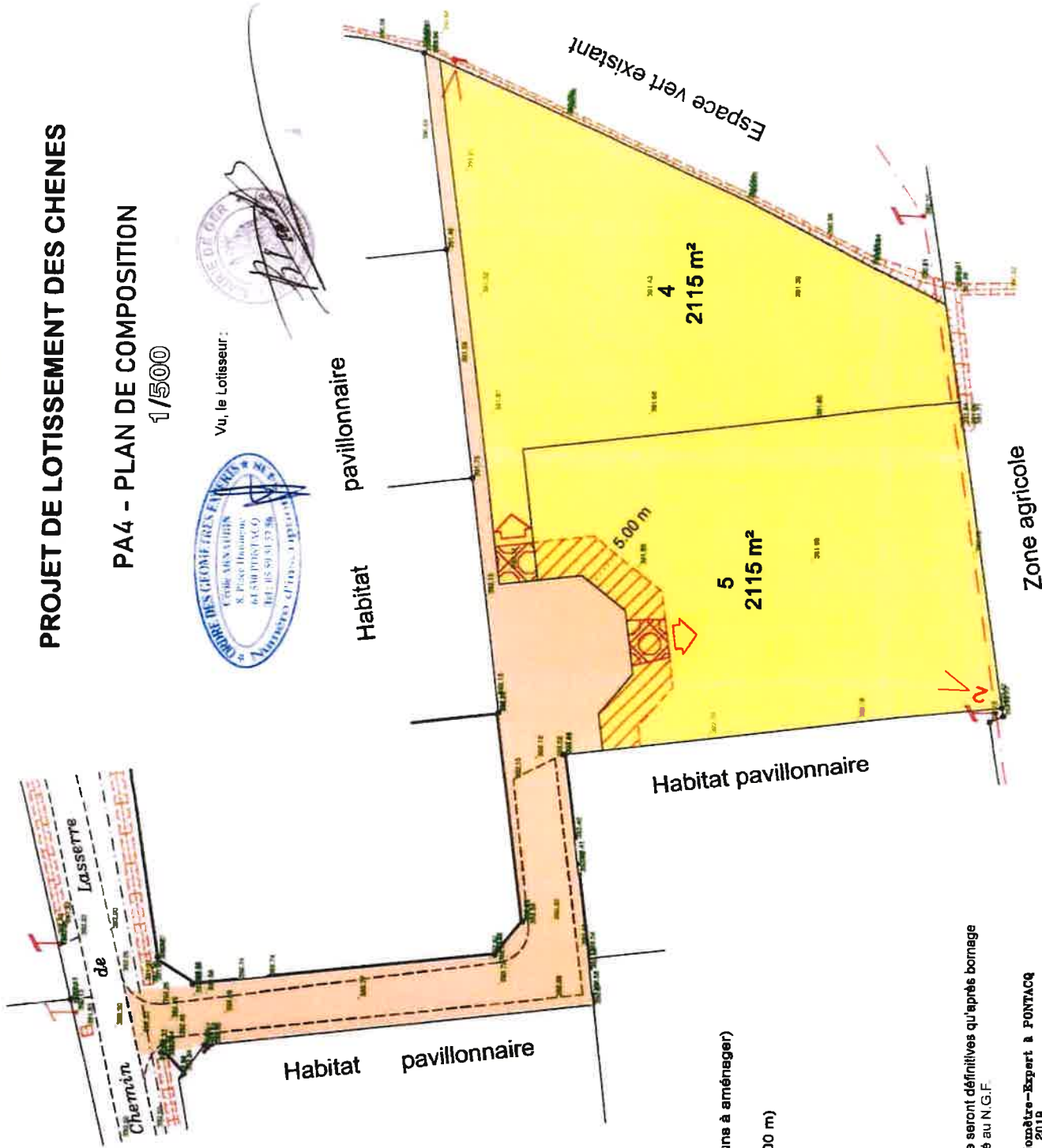
PROJET DE LOTISSEMENT DES CHENES

PA4 - PLAN DE COMPOSITION







1/500



Vu, le Lotisseur :



LEGENDE :

-  Parties privées
-  Parties communes (voie et espaces communs à aménager)
-  Marge de recullement des constructions (5,00 m)
-  Stationnement de véhicules
-  Accès aux lots (position conseillée)
-  Prise de vue

NOTA : les superficies des lots ne seront définitives qu'après bornage
le nivellement est rattaché au N.G.F.

Dressé par **Cécile ARNAUDIN Géomètre-Expert à PONTACQ**
Le 9 septembre 2019
Réf.: 19-58

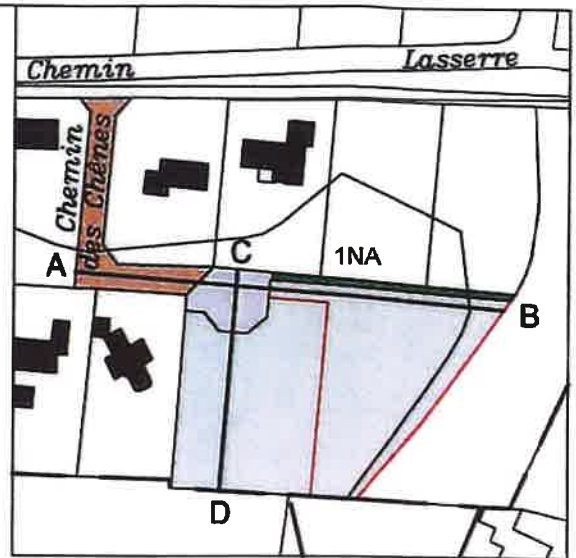
64 GER
PROJET DE LOTISSEMENT DES CHENES

PA5 - COUPES

Vu, le lotisseur :



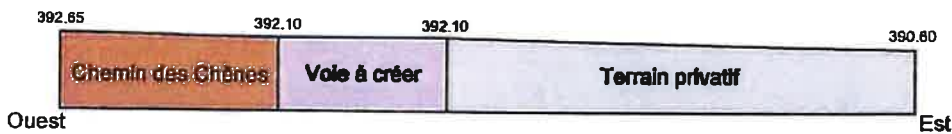
Echelle : 1/2000



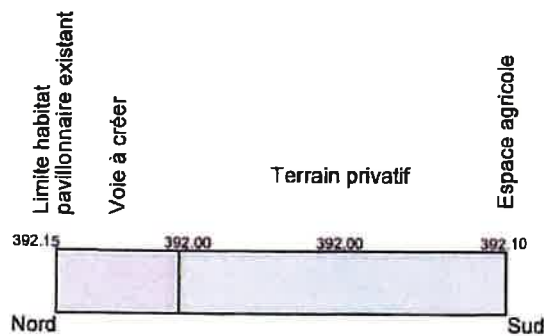
A B position des coupes sur le terrain naturel

Limite habitat pavillonnaire existant

Espace vert existant



Coupe A-B Echelles : longueurs 1/1000, hauteurs 1/1000



Coupe C-D Echelles : longueurs 1/1000, hauteurs 1/1000



GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Dressé par **Cécile ARNAUDIN** Géomètre-Expert à **PONTACQ**
 Le **9 septembre 2019**
 Réf.: 19-59

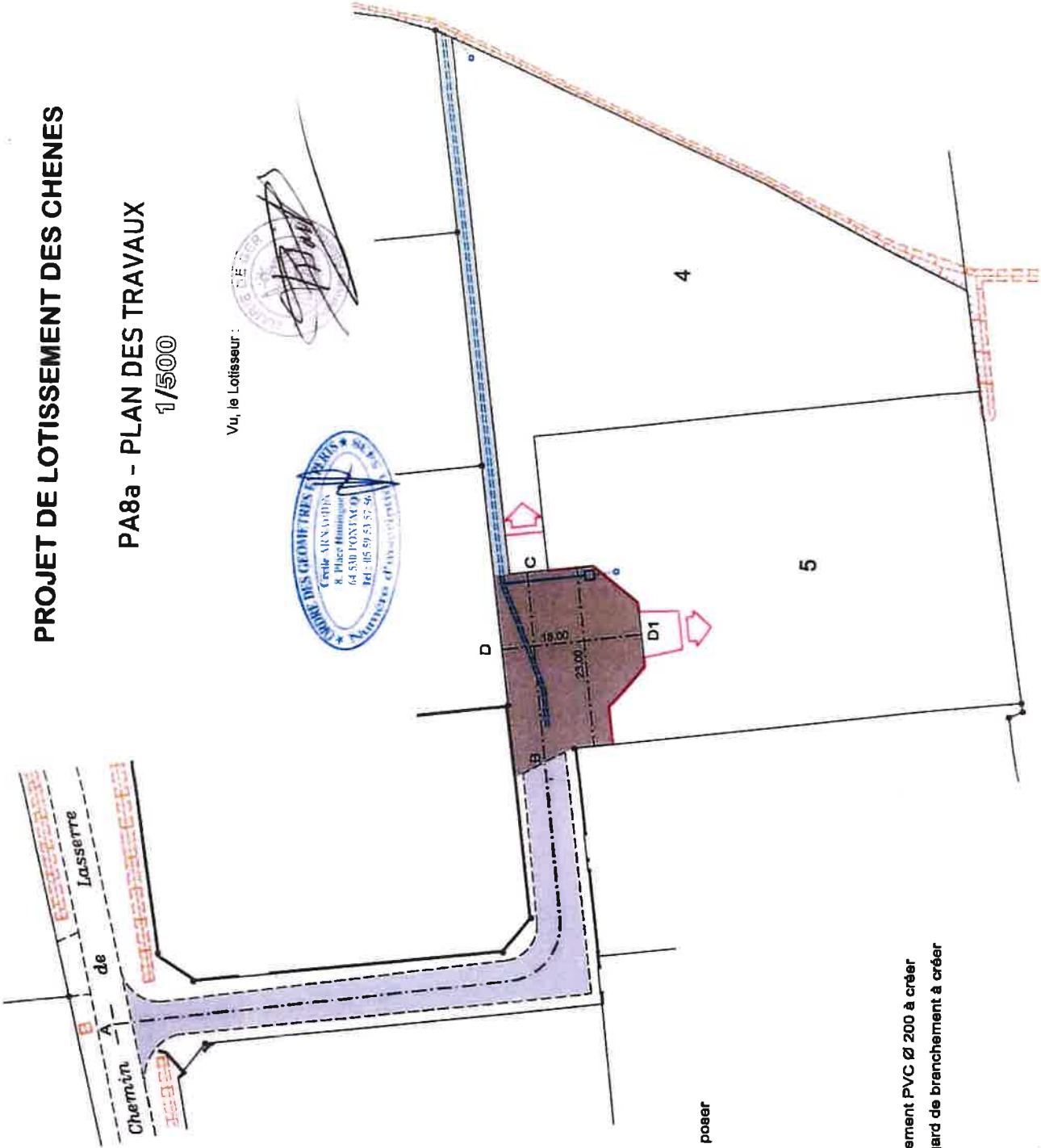
64 GER

PROJET DE LOTISSEMENT DES CHENES

PA8a - PLAN DES TRAVAUX

1/500

Vu, le Lotisseur :



LEGENDE :

Voïrie

- Chaussée empierrée existante
- Chaussée empierrée existante ^{à l'air}
- Espace vert à engazonner
- Fondation de murette et agglomés à poser

A - - - B Profil en long

D - - - D1 Profil en travers-type

Eaux pluviales

- Buse Ø 400 existante
- Regard grille à placer et branchement PVC Ø 200 à créer
- Branchement PVC Ø 160 et regard de branchement à créer



Dessiné par Cécile ARNAUDIN Géomètre-Expert à PONTACQ
Le 9 septembre 2019
Réf.: 18-59

GÉOMÈTRE-EXPERT
CÉCILE ARNAUDIN